



SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

APPELLATION COMMERCIALE	SUSPENSION DE SILICE COLLOIDALE
NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET	FACW-X

APPELLATION CHIMIQUE

FABRICANT / FOURNISSEUR	ANAMET
ADRESSE	P.O. Box 538 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	(450) 646-1290
TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTEC (613) 996-6666

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL	ACGIH TLV
Dioxyde de silicium ou silice. (NIOSH registry # VV7322000)	7631-86-9	<50	0.06 mg/m ³	10 mg/m ³

NOTE: Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition en °C	100 °C (212°F)	Pression de vapeur (mm Hg)	25 mm Hg à 25 °C (77°F) 48 mm Hg à 38 °C (100.4°F)
Point de fusion en °C	Non applicable.	Densité de vapeur (Air = 1)	Non applicable.
Densité (Eau = 1)	1.2	Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)	<1
Solubilité dans l'eau	Soluble.		
Aspect et odeur	Liquide de couleur codée / Sans odeur.		



SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

Point d'ignition	Non applicable.		
Limites d'inflammabilité	LEL	Non applicable.	UEL Non applicable.
Extincteur	Extincteurs secs, CO ₂ , mousse, eau vaporisée.		
Procédures spéciales	Un équipement de protection vestimentaire complet comprenant un bouclier facial et un appareil de respiration autonome. Ne pas respirer les produits de combustion.		
Feux spéciaux/explosion	Non établi.		

SECTION V • RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable.
Conditions à éviter	Protéger le produit de la congélation.
Incompatibilité	Peut réagir aux acides forts.
Produits dangereux de décomposition	Non établi.
Polymérisation dangereuse	Ne se produit pas.

SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A – PREMIERS SOINS

Yeux	Rincer avec de l'eau pour 15 minutes. Si de l'irritation apparaît, obtenir une aide médicale.
Peau	Laver avec de l'eau et du savon. Si de l'irritation apparaît, obtenir une assistance médicale.
Inhalation	Transporter le patient à l'air frais et obtenir une assistance médicale.
Ingestion	Si le produit est avalé, obtenir immédiatement une assistance médicale.

B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: L'inhalation, l'ingestion, la peau et les yeux.

▼ EXPOSITION A COURT TERME ▼

Yeux	Peut causer de l'irritation.
Peau	Une surexposition aigue peut causer l'irritation de la peau.
Inhalation	La brume en suspension et la poussière sèche peuvent causer l'irritation des voies respiratoires supérieures. Sous sa forme sèche, ce matériau est une poussière nuisible; et sous cette forme, celle-ci ne représente pas un effet toxique ou une maladie organique significative lors d'exposition raisonnable.
Ingestion	Peut causer l'irritation de la voie digestive.



▼ EXPOSITION À LONG TERME ▼

Cancérogène	Non établi.
Effets tératogènes et/ou autres	Non établi.
Sensibilité épidermique	Un contact prolongé peut causer une abrasion cutanée.
Sensibilité respiratoire	Peut être légèrement irritant pour les voies respiratoires
Matériaux synergiques	Non établi.

SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

PROTECTION PERSONNELLE

Vue, visage et mains	Lors de l'utilisation de ce produit, il est recommandé d'utiliser de façon systématique une protection standard pour les yeux et la figure.
Protection respiratoire	Lorsque requis, utiliser un respirateur approuvé pour la poussière (OSHA CFR1910.134).
Ventilation	Ne pas utiliser le produit sans une ventilation adéquate.
Ouïe	Comme requis en accord avec : OSHA 1910.215.
HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0

SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

Fuites / déversements	Ventiler les lieux. Les petits déversements peuvent être ramassés en se servant de la vermiculite ou tout autre agent absorbant non combustible. Contenir les déversements pour les empêcher de contaminer les sols, les eaux de surface / sol.
Élimination des résidus	La disposition doit être en accord avec les règlements fédéraux, provinciaux et/ou municipaux. Incinérer sous des conditions approuvées et contrôlées.

SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposage	Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
Manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Classification Relative à l'expédition	<ul style="list-style-type: none"> • Dénomination d'expédition DOT: Non réglementé. • Dénomination d'expédition TDG/UN: Non réglementé. • Numéro UN: Non réglementé. • Classe de danger: Non réglementé. • Groupe d'emballage: Non réglementé. • Exemption TDG: Non réglementé. • Étiquette: Non réglementé. • Classe IATA: Non réglementé. • Classe IMDG: Non réglementé.
•DOT• Classes de danger	
Classement HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0



SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

Impact environnemental et Distribution	Non établi.
Persistance et Dégradation	Non établi.
Toxicité	Non établi.
Impact des effluents traités	Non établi.

SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

• RÉGLEMENTATIONS EC:

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.
 CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucune.
 SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Aucun.
- Section 313: Aucun.

STATUS RCRA: Non réglementé.

• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS: D2B.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: Hazardous material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limit.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System